

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N° CD333

présenté par  
M. Chanteguet, rapporteur  
à l'amendement n° CD|313 de Mme Buis

-----

### **APRÈS L'ARTICLE 5**

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa et la référence suivants :

« Le chapitre VI du titre Ier du livre Ier du code minier est complété par un article ainsi rédigé :

« *Art. L. 116-3. –* »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.